

Présents : ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia - BLAY Séverine - De MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - FRERE Sandrine - JACQUEMET Jean-Jacques - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie-Madeleine - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André

Absents-Pouvoir : MAGINOT Pascal pouvoir à Angélique PEINTRE - BILLAUD Michaël pouvoir à JACQUEMET Jean-Jacques

Absents :

Secrétaire de séance : De MONTE Evelyne

*Madame le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 mars 2021 et du 28 avril 2021.*

*Cyclad : Présentation des bornes bio déchets*

## I – Finances

### *1. Redevance d'occupation du domaine public*

*Pour l'année 2020 :*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Accepte de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

	Artères (en € en km)		Installation radioélectriques	Autres
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41.66	55.54	Non plafonné	27.77
Domaine public non routier communal	1 388.53	1 388.53	Non plafonné	902.54

Accepte que ces montants soient revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 ; Accepte d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ; Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **Délibération 2021-26**

*Pour l'année 2021 :*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Accepte de fixer pour l'année 2021 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

	Artères (en € en km)		Installation radioélectriques	Autres
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41.26	55.02	Non plafonné	27.51
Domaine public non routier communal	1 375.39	1 375.39	Non plafonné	894.00

Accepte que ces montants soient revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 ; Accepte d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ; Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **Délibération 2021-27**

#### *2. Subvention aux associations*

Dans le cadre du budget 2021 il convient d'affecter les subventions aux associations qui le demandent après étude de leur dossier. Au niveau des associations communales, seule l'association les Minis Bouille a fait une demande de subvention de 500 €. Madame Le maire explique qu'elle souhaite que la demande de subvention pour l'association Les Minis Bouilles soit reportée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 0 voix pour, 15 voix contre, et 0 abstention(s),**

## **MAIRIE**

### **17290 CHAMBON**

Décide l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ; Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Délibération 2021-28**

Au niveau des **associations extérieures**, la commune va verser une subvention de 450 € à l'ASPAC de Chatellaillon suite à la convention obligatoire avec un refuge pour l'accueil des animaux errants trouvés sur la commune et une de 25 € à la MFR de St Denis du Pin suite à l'accueil d'un élève domicilié sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Décide l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ; Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Délibération 2021-29**

##### *3. Proposition d'emprunt*

Madame Le Maire propose de souscrire un emprunt afin de faire face aux différents travaux de voirie. Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin d'établir une offre pour un emprunt de 85 000 € ou un emprunt de 200 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstention(s),**

Décide de contracter un emprunt de **200 000 €** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer des travaux de voirie, sur **84 mois** ; S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts ; Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ; Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

#### **Délibération 2021-30**

##### *4. Décision modificative*

Suite à la souscription de l'emprunt de 200 000 € (+115 000 €, 85 000 € étant déjà prévu au budget), il est nécessaire de rééquilibrer le budget. Il est proposé d'affecter une partie du budget à la voirie (+ 114 700 €). Par ailleurs, le réfrigérateur de la mairie est tombé en panne, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouveau matériel (+ 300 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Décide d'accepter la décision modificative n°1 ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

#### **Délibération 2021-31**

##### *5. Animation du 14 juillet : fixation du tarif pour le repas*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission fêtes et cérémonies prévoit d'organiser une manifestation à l'occasion du 14 juillet avec notamment l'organisation d'un repas. Il est proposé au Conseil municipal qu'une participation financière soit demandée aux personnes souhaitant s'inscrire au repas, soit 5 € pour les habitants de la commune, 10 € pour les hors commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Accepte l'organisation d'un repas à l'occasion du 14 juillet ; Fixe la participation financière au repas comme décrit ci-dessus ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

#### **Délibération 2021-32**

##### *6. Remboursement de frais*

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les agents du service technique ont eu besoin de faire le plein en carburant du camion. Les modalités de paiement ont changé et une carte carburant est désormais nécessaire. Le plein étant fait, un des agents a été obligé de régler la note afin de pouvoir repartir. Madame Le Maire a remboursé directement l'agent avec ses propres deniers mais il convient désormais d'effectuer son remboursement pour un montant de 84,95 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Autorise Madame Le Maire à procéder à son propre remboursement d'un montant de 84,95 € ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

#### **Délibération 2021-33**

## II – Institutions et vie politique

### 7. *Syndicat de la voirie 17 : Validation des nouveaux statuts et adhésions proposées*

**Considérant** que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ; que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ; que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ; que la Collectivité de Chambon est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstention(s),**

Approuve l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie ; Approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

**Délibération 2021-34**

### 8. *CDC Aunis Sud : Modification statutaire*

**Madame le Maire** propose au Conseil Municipal de modifier les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud afin de :

- Prendre la compétence Maisons de Services Au Public (MSAP),
- Toiletter des compétences pour les mettre en conformité avec la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),**

Approuve les modifications des statuts présentées, dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion ; Approuve les nouveaux statuts ainsi modifiés ci-annexés ; Note que les Conseils Municipaux des vingt-quatre communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud devront se prononcer sur cette modification statutaire ; Prend acte que la modification de statuts fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ; Autorise **Madame le Maire** à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Délibération 2021-35**

### 9. *Bibliothèque municipale : proposition de nom*

Madame Le Maire propose de donner un nom à la bibliothèque municipale de Chambon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 3 voix contre, et 0 abstention(s),**

Décide de nommer la bibliothèque municipale de Chambon : Mille et une feuilles

**Délibération 2021-36**

## III – Questions diverses

- *Application Intramuros*
- *Affaires scolaires : 2 arrêts maladie longs. Recrutement de deux personnes en remplacement.*
- *Fin de la convention de mise à disposition avec Virson.*
- *19 juin : formation PSC1 : 2 formations – salle annexe + réfectoire*
- *Voirie : Travaux Chemin entre les murs presque terminés*
- *Carrefour des 5 chemins : travaux en cours*
- *Syndicat d'assainissement - octroi d'une subvention pour le curage des fossés*
- *Accueil d'un stagiaire au service technique pour 6 semaines*
- *Embellissement : fleurissement de la commune – proposition de créer un parterre à l'intersection entre la rue du Gros Sillon et la rue du Fief de Marlonges*
- *Commission des solidarités : fin du travail sur les recensements :*  
*Lecture à la bibliothèque les jeudis tous les 15 jours et sorties les lundis au lac de Frace ou Château de Surgères*
- *Elections : points sur les tableaux de présence*

Séance levée à 22h50

Prochaines réunions de conseil municipal : 23 juin 2021 ; 21 juillet 2021 ; 1<sup>er</sup> septembre 2021